

Conseil communal

Neuchâtel, le 21 avril 2023

Assemblée citoyenne de Neuchâtel Est

Madame, Monsieur,

Inscrite dans la convention de fusion entre les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin, la création des assemblées citoyennes se concrétise en ce premier semestre 2023. Il s'agit pour la nouvelle commune de Neuchâtel de mettre en place un outil de démocratie de proximité au plus près des attentes des habitant-e-s. Toute personne résidant sur le territoire communal pourra prendre part aux débats de l'assemblée citoyenne de son périmètre de résidence.

Dans cette optique, nous vous invitons à la séance constitutive de l'Assemblée citoyenne de Neuchâtel Est, le mardi 16 mai, à 19h30, au Temple du Bas, rue du Temple-Neuf 5, à Neuchâtel.

A cette occasion, les buts et principes fondamentaux régissant les assemblées citoyennes, ainsi que les moyens et les outils démocratiques à disposition des participant-e-s vous seront exposés avant que le bureau soit désigné par un tirage au sort (avec droit de refus) parmi les personnes présentes.

Vous trouverez le rapport de la commission des assemblées citoyennes et des quartiers au Conseil général ainsi que le règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, sur le site internet de la ville de Neuchâtel à l'adresse suivante : www.neuchatelville.ch/assembleescitoyennes.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez vous adresser au Service de la population et des quartiers par le Guichet d'accueil de Neuchâtel (rue de l'Hôtel-de-Ville 1, tél 032 717 72 60, e-mail accueil.neuchatel@ne.ch).

En espérant que cette invitation à prendre part à un nouveau mécanisme de démocratie locale retienne votre attention, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Conseil communal